

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT**N° II-CE291**

présenté par

M. Patrice Martin, Mme Alexandra Masson, M. Ballard, M. Mauvieux, M. de Lépinau, M. Pfeffer,
M. Giletti, M. Christian Girard, Mme Robert-Dehault, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Boulogne,
M. Allisio, M. Taverne, M. Rancoule, Mme Marais-Beuil, M. Meizonnet, Mme Grisetti,
Mme Blanc, M. Salmon, M. Lioret, M. Lottiaux, M. Weber, M. Fouquart, M. Chenu, M. Monnier,
Mme Pollet, Mme Levavasseur, Mme Bouquin, M. Tivoli, M. Evrard, M. Le Bourgeois,
M. Beaurain, Mme Auzanot, M. Muller, Mme Joubert, M. Rivière, M. Vos, M. Boccaletti,
M. Gery, Mme Rimbert, M. Rambaud, Mme Martinez, Mme Lelouis, Mme Colombier, M. Dragon,
M. Clavet, M. Falcon, M. Blairy, M. Buisson, M. Tesson, Mme Ranc et Mme Roy

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	0	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	
Paysages, eau et biodiversité	0	0	
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	
Prévention des risques	0	0	
Énergie, climat et après-mines	0	0	
Service public de l'énergie	0	400 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0	
TOTAUX	0	400 000 000	
SOLDE		-400 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte marqué par la nécessaire maîtrise des finances publiques et par l'impératif de garantir une gestion responsable des ressources de l'État, il est envisagé de procéder à une réévaluation des crédits alloués aux filières énergétiques renouvelables.

Cette démarche s'inscrit dans un cadre global de réajustement des dispositifs de financement afin de répondre aux exigences d'efficience budgétaire, tout en maintenant l'ambition affirmée de la transition énergétique. L'objectif est de concilier la poursuite des politiques en faveur du développement des énergies renouvelables avec une optimisation de l'allocation des crédits publics.

Cet ajustement financier, conçu de manière à ne pas compromettre les dynamiques déjà en cours, participe à un effort plus large de rationalisation, indispensable à la préservation des équilibres économiques tout en permettant aux secteurs concernés de poursuivre leur évolution dans des conditions compatibles avec les priorités budgétaires actuelles.

Il s'agit d'une mesure transitoire, guidée par les impératifs de soutenabilité financière, qui ne remet pas en cause les engagements structurels de l'État en matière de soutien aux énergies renouvelables.

Cet amendement vise donc à minorer de 360 millions d'euros en AE et CP la sous-action 04 « Bio-énergies » et de 40 millions d'euros en AE et en CP la sous-action 05 « Autres énergies » de l'action 09 « Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale » du programme 345 « Service public de l'énergie ».